



LE PONT SUPÉRIEUR - Pôle d'enseignement supérieur spectacle vivant
Bretagne - Pays de la Loire
www.lepontsuperieur.eu

MUSIQUE / DNSPM MUSIQUES TRADITIONNELLES – RENNES
Promotion 2022-2025 – dossier de candidature au concours d'entrée
AIRES CULTURELLES DE FRANCE

→ Ce dossier de candidature est composé :

- d'une partie administrative à compléter (p. 1-7)
- d'un rappel du calendrier (p.8)

→ Vous pouvez compléter ce dossier directement dans le PDF numérique.

→ Ce dossier ne sera considéré comme complet qu'après réception de la vidéo (à envoyer avant le 02 février 2022 au plus tard)

INFORMATIONS PERSONNELLES

Photo d'identité
3,5 x 4,5 cm

INSTRUMENTS/VECTEURS D'EXPRESSION :

Nom :

Nom de naissance :

Prénom(s) :

Pseudonyme (facultatif) :

Date de naissance :

Âge :

Lieu de naissance // Pays :

Ville :

CP :

Nationalité :

Genre (femme/homme/non-binaire) :

Situation familiale: célibataire marié/mariée pacsé/pacsée union libre veuf/veuve

Nombre d'enfants à charge :

Profession du ou des représentants légaux :

N° INE (n° BEA sur le relevé de note du bac : 10 caractères + 1 clé) :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone fixe :

Portable :

Courriel :

Personne à prévenir en cas d'urgence (prénom, nom, téléphone) :

ÉTUDES MUSICALES

L'entrée au Pont Supérieur dans la formation de musiques traditionnelles n'est pas conditionnée par l'obtention du DEM, stricto sensu. Même s'il est préférable d'avoir validé un diplôme de fin d'études initiales en conservatoire, les candidates et candidats peuvent s'inscrire au concours d'entrée à condition que leurs niveaux de pratique instrumentale et de culture en musiques traditionnelles le permettent.

En cas de candidate/candidat passant le DEM: si celui-ci est validé partiellement ou non passé à la date du concours : joindre les justificatifs une fois les UV obtenues. Toute candidate et tout candidat peut être admis à concourir l'année de passage de l'UV dominante du DEM. En cas de réussite au concours d'entrée du Pont Supérieur, une attestation d'obtention de cette UV sera à fournir lors de l'inscription définitive.

En cas de parcours hors conservatoire (merci de l'expliciter dans votre lettre de motivation), une commission statuera sur les documents attestant d'une pratique artistique et des formations suivies.

Année d'obtention	Diplômes obtenus	Discipline	Établissement

Observations éventuelles :

ÉTUDES GÉNÉRALES

Baccalauréat : oui non

Série :

DAEU : oui non

Capacité en droit : oui non

Année d'obtention :

Établissement :

→ Merci de nous transmettre vos résultats dès leur obtention.

→ Étudiantes et étudiants étrangers merci de prendre contact avec Le Pont Supérieur au +33 (0)6 29 84 72 69

ÉTUDES SUPÉRIEURES

Êtes-vous détenteur/détentrice d'une licence musicologie (ou autre avec option musique)?

oui non

Si oui, merci de cocher la ou les années validées :

L1 L2 L3

Merci d'indiquer également la dernière année d'inscription dans des études supérieures ou universitaires (autre que musicologie ou option musique), même si elles n'ont pas abouti à un diplôme :

Année d'obtention	Diplômes obtenus	Discipline	Établissement

Langue pratiquée :

Niveau :

Langue pratiquée :

Niveau :

Langue pratiquée :

Niveau :

Langue pratiquée :

Niveau :

Observations éventuelles :

ACTIVITÉS MUSICALES

Quelles sont vos principales activités musicales (instruments principaux et autres pratiques) ?

Autres études musicales :

Envisagez-vous la préparation d'un diplôme d'enseignement (diplôme d'état et/ou diplôme universitaire de musicien intervenant) ? Oui Non

Activités extra-musicales :

ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Activités rémunérées, actuelles ou prévues, en parallèle à vos études au Pont Supérieur (y compris activités non musicales).

Êtes-vous intermittente ou intermittent du spectacle ? oui non

Nature de l'emploi (pour les cours précisez la discipline et les niveaux)	Durée hebdomadaire	Employeur	Depuis (mm/aaaa)

Observations éventuelles :

→ Si vous êtes candidate ou candidat dans d'autres établissements supérieurs de formation, merci d'indiquer lesquels :

COMMENT AVEZ-VOUS ENTENDU PARLER DU PONT SUPÉRIEUR ?

→ plusieurs réponses possibles

- professeur institution (CRR, DRAC) annonce dans la presse collège, lycée
 artiste site internet réseaux sociaux autre, précisez :

Observations éventuelles :

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné/soussignée (nom, prénom) :

- certifie l'exactitude des informations renseignées dans ce dossier

Fait à :

le :

Signature :



ENVOI DU DOSSIER ADMINISTRATIF

→ Le dossier de candidature complet, **accompagné des pièces administratives** est à renvoyer par voie postale avant le **2 février 2022** cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Objet : candidature DNSPM – Musiques traditionnelles

LE PONT SUPÉRIEUR - département musique
Pierrick Hernandez - Service scolarité DNSPM
2 place Jean Normand
35200 RENNES

PIÈCES À JOINDRE :

- Ce dossier de candidature dûment rempli et signé;
- Lettre exposant votre motivation et vos objectifs personnels;
- Un Curriculum Vitae;
- Photocopie du baccalauréat ou équivalent (DAEU, capacité de droit);
- Photocopie des diplômes universitaires;
- Licence de musicologie :
 - o obtenue : photocopie diplôme et relevés de notes des 6 semestres
 - o en cours : photocopie relevés de notes des semestres obtenus
- Si concerné, attestation du DNOP, du DEM complet ou des UV du DEM obtenues ou dates prévisionnelles du passage des différentes UV;
- Photocopies d'autres diplômes musicaux et généraux;
- Une photo d'identité récente à coller sur la première page du dossier;
- Photocopie d'une pièce d'identité officielle (carte d'identité ou passeport);
- Un chèque de 45 € à l'ordre du Trésor Public correspondant à vos droits d'inscription à l'audition (non remboursables - merci d'inscrire votre nom-prénom au dos du chèque ainsi que l'intitulé de la formation);

Si vous souhaitez faire une demande de validation des acquis, merci de nous contacter: 06 35 11 46 95

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU REÇU HORS DÉLAI NE SERA PAS PRIS EN COMPTE.

MERCI DE BIEN CONSULTER LES MODALITÉS DE RECRUTEMENT ET LA PROCÉDURE DE DÉPÔT DE LA VIDÉO À ENVOYER AVANT LE 2 FÉVRIER 2022.

Contact :

Tristan JEZEKEL (renseignements pédagogiques) – 06 76 99 22 03 / tjezekel@lepontsuperieur.eu

Pierrick HERNANDEZ (administration) – 06 29 84 72 69 / phernandez@lepontsuperieur.eu

RAPPEL DU CALENDRIER :

- Date limite de dépôt des candidatures et de réception des vidéos : mercredi 2 février 2022
- Épreuves écrites à distance : samedi 12 mars 2022 de 10h à 17h
- Épreuves pratiques en présentiel : du lundi 11 au samedi 16 avril 2022
- Entretiens d'admission à distance : du lundi 2 au lundi 9 mai 2022

Informations générales sur le dispositif de recrutement

Dans le cadre des priorités fixées par le Ministère de la Culture en matière d'égalité, Le Pont Supérieur est engagé dans la diffusion d'une culture de l'égalité auprès des étudiantes et étudiants, de l'ensemble des équipes administrative, pédagogique, artistique et de ses partenaires pour lutter contre les stéréotypes et ouvrir le champ des carrières par la mise en œuvre d'une charte éthique pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidates et candidats, des agentes et agents, des enseignantes et enseignants, des étudiantes et étudiants qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement. <https://www.allodiscrim.fr>

Prise en compte des difficultés des étudiantes et des étudiants dans le cadre de la crise sanitaire actuelle

Les étudiantes et étudiants qui seraient dans l'impossibilité matérielle de satisfaire aux aménagements des modalités d'évaluation des formations et d'admission en formation, et/ou de réaliser concrètement les exercices en raison des contraintes sanitaires en vigueur (confinement notamment) sont invités à se signaler auprès de Monsieur Pierrick Hernandez, chargé de scolarité à l'adresse suivante : phernandez@lepontsuperieur.eu. Des modalités adaptées pourront être proposées au cas par cas en fonction de la situation.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant.